

Modèle de courrier de soutien aux commerçants dans le cadre des renégociations des commissions bancaires

Madame, Monsieur,

Monsieur XXX nous a indiqué qu'il connaissait des difficultés de négociation des commissions bancaires perçues par votre banque sur ses transactions par carte bancaire.

Comme vous le savez, conformément à la décision de l'Autorité de la Concurrence du 7 juillet 2011, la Commission Interbancaire de Paiement (CIP) doit connaître **une baisse de 36 %** à compter du 1^{er} octobre 2011. Le nouveau taux applicable de CIP est de 0,28 % + 0,04 de Taux Interbancaire de Cartes en Opposition (TICO), désormais dénommé « Taux Bilatéral des Transactions Bloquées » (TBTB).

La CIP constitue la référence tarifaire des banques pour déterminer la commission appliquée au commerçant sur chaque paiement par carte bancaire (commission commerçant). Il est donc légitime que le commerçant obtienne une baisse de sa commission bancaire au moins égale à celle de la CIP à laquelle s'est engagée le Groupement Cartes Bancaires.

C'est pourquoi nous vous remercions de bien vouloir informer votre client du taux qui lui est actuellement appliqué et d'accepter, le cas échéant, de le revoir à la baisse.

Nous vous rappelons que l'Autorité de la concurrence a également décidé de la création d'un comité de pilotage chargé du contrôle et du suivi des engagements pris par le Groupement Cartes Bancaires pour les quatre prochaines années. Ce comité sera informé *via* le Conseil du Commerce de France, dont notre fédération est membre, de toute difficulté dans leur mise en œuvre.

Nous sommes confiants dans le fait qu'une discussion constructive entre votre établissement et Monsieur XXX va pouvoir se nouer.

Nous vous prions de recevoir nos cordiales salutations.

Président
FEDERATION